



COMPAGNIE
THERMALE DE PLOMBIÈRES

**Vos week-end « Détente »
2009/2010**

Projet suivi par

Florence AEBY
Service Commercial

Avenue des Etats-Unis
88370 Plombières-les-Bains

Tél. : 03 29 30 07 03 / 06 07 86 88 51

Fax : 03 29 30 07 33

Mail : f.aeby@plombieres-les-bains.com

Site : www.plombieres-les-bains.com

Déroulement de votre séjour

Organisation

- || **Accueil** : le samedi à partir de 14H00
- || **Départ** : le dimanche en fin d'après-midi
- || **Nombre de participants** : 40 à 50 personnes environ par date

Prestations incluses dans notre forfait

Hébergement

- 1 nuit pour 40 à 50 personnes en chambre double aux Résidences Napoléon
- Le petit déjeuner sera servi sous forme de buffet au restaurant de L'Orangerie et/ou des 4 saisons



Restauration

- **1 dîner :**

Samedi : menu du jour Hors boissons

- **1 déjeuner**

Dimanche : menu du jour Hors boissons



- Les repas seront servis au restaurant de L'Orangerie, situé au RDC du Prestige Impérial

Les menus sont composés en fonction des suggestions du Chef

Remise en forme au centre Calodaé

Notre centre de remise en forme vous accueille dans un cadre unique et authentique, pour que vous profitiez pleinement des bienfaits naturels de l'eau.

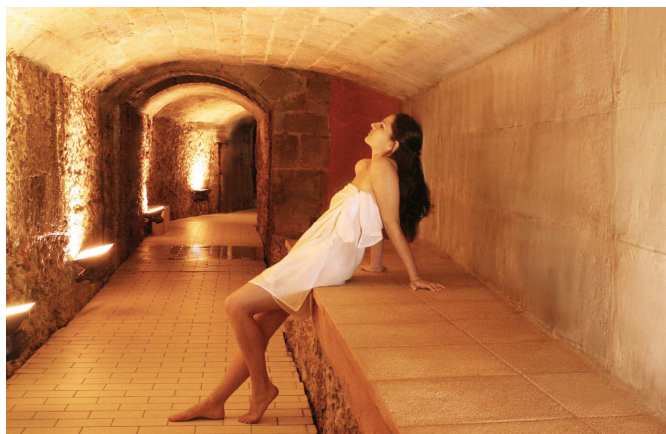
Libérez-vous des effets néfastes du stress accumulé au fil du temps, livrez-vous aux mains expertes de nos équipes et profitez de leurs conseils.

Relaxation, bains et douches, soins de beauté, modelages et enveloppements...
Tout un monde de douceur...

Nous vous proposons durant votre séjour 1 Passeport sérénité au Centre Calodaé, vous profiterez ainsi :

- Des ateliers santé d'une salle des trombes d'eau, jacuzzis, galerie romaine chaude, salle des céramiques chaudes, hammam romain, piscine d'aquagym, salle de cardio-training et salle de renforcement musculaire
- Et durant votre séjour, des soins individuels suivants :
 - D'un bain hydro massant aux huiles essentielles

Des soins individuels pourront être planifiés par avance nominativement et selon nos disponibilités.



TARIFICATION

Forfait Détente

Forfait par personne au Prestige Impérial *** (base chambre double):	121 € T.T.C.
Forfait par personne au Beauséjour **Sup (base chambre double):	106 € T.T.C.
Forfait par personne au Bain Romain** ou Acacias** (base chambre double):	99 € T.T.C.
Supplément chambre single :	25 € T.T.C

BON POUR ACCORD

NOM DE LA SOCIÉTÉ :

REPRÉSENTÉE PAR :

FONCTION AU SEIN DE L'ENTREPRISE :

« **BON POUR ACCORD** » manuscrit :

Date, signature et cachet de la Société :

Merci de parapher chaque page de ce contrat

Nos conditions générales de vente

Article 1 : Tarifs

Le taux de TVA retenu est celui en vigueur au jour de la parution de cette brochure. Les prix et toutes conditions figurant dans cette brochure, annulent et remplacent ceux déjà parus antérieurement, ils sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles de modifications sans préavis.

Article 2 : Réservation

La réservation devient définitive si elle respecte les conditions suivantes :

- réception d'un par fax ou par courrier d'un « bon pour accord » validant le devis transmis avant la date de fin d'option
- réception d'un premier acompte, soit 30% du total des prestations réservées pour le séminaire dès transmission du « bon pour accord »
- réception d'un second acompte, soit 30% du total des prestations réservées pour le séminaire 90 jours avant le début de la manifestation

A défaut du versement des acomptes précités dans les délais ci-dessus mentionnés, la société des Résidences Napoléon pourra annuler la confirmation de réservation.

Article 3 : Règlement

Le paiement du solde sera effectué sur place à la société des Résidences Napoléon ou avant l'arrivée. A défaut de paiement dans les délais ci-dessus indiqués, il sera appliqué une pénalité de retard aux taux de 2 fois et demi le taux d'intérêt légal.

La facturation sera basée sur le nombre de personnes annoncées 8 jours avant le séminaire.

A défaut de paiement de l'intégralité des factures par le client, dans un délai de huit jours suivant l'envoi d'une mise en demeure envoyée par recommandé avec accusé de réception, la société des Résidences Napoléon se réserve la faculté de procéder au recouvrement forcé des dites factures. Les frais engagés à cet effet seront supportés par le client.

Les extras (téléphone, consommations hors prestations réservées, mini bar, téléphone...) doivent être réglés à la réception de la société des Résidences Napoléon par les participants avant le départ du groupe. A défaut, ces prestations seront facturées à l'organisateur, solidairement responsable de ce paiement. La société des Résidences Napoléon décline toute responsabilité quant aux conséquences d'un départ retardé du fait de cet encaissement.

Article 4 : Modalités d'annulation :

Toute modification ou annulation partielle ou totale, doit faire l'objet d'un écrit du client.

Pour être valable, l'annulation doit être confirmée par courrier avec accusé de réception (date de réception faisant foi). En cas de désaccord, la société des Résidences Napoléon se réserve le droit d'annuler la demande et d'appliquer les pénalités ci-après :

- entre 7 et 29 jours avant la date de la manifestation : facturation de 30% des prestations réservées
- entre 48h et 7 jours avant la date de la manifestation : facturation de 60% des prestations réservées
- moins de 48h avant la date de la manifestation : facturation de 100% des prestations réservées.

Ces facturations sont applicables dans le cas d'une annulation totale ou partielle

Dans l'hypothèse d'une annulation partielle, les montants ci-dessus seront conservés et/ou facturés en proportion de la prestation annulée.

Article 5 : Liste nominative

La liste nominative définitive devra parvenir par courrier (date de réception faisant foi) aux Résidences Napoléon, 8 jours au plus tard avant la date d'arrivée du groupe. Dans le cas d'un groupe en demi-pension ou pension - complète, le choix des menus devra être joint à la liste nominative. Sans réception des documents ci-dessus mentionnés, l'hôtel se réserve le droit d'utiliser partiellement les locaux réservés initialement.

Article 6 : Délogement

En cas de force majeure (grève, guerre...) l'hôtel s'efforcera de reloger le groupe dans un des établissements de la société des Résidences Napoléon. Le client ne peut se prévaloir du paiement d'une indemnité complémentaire.

Article 7 : Réclamations

Toute réclamation devra être adressée par courrier recommandé A/R à la Société des Résidences Napoléon, (Avenue des Etats-Unis – 88 370 Plombières-Les-Bains) au plus tard 15 jours après la date de départ. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être prise en compte. Les présentes conditions sont soumises au droit français. Toute contestation quelle qu'en soit la cause, sera la compétence du Tribunal compétent dans le ressort duquel se trouve le siège défendeur.